

Rapport de la 12^e réunion du Groupe de pilotage des réseaux ruraux européens

Bruxelles, 21 octobre 2019





Session de la matinée

Accueil et introduction

9.30 – 10.00 Accueil et introduction Mario Milouchev, DG AGRI Les principaux objectifs de la 12^e réunion du Groupe de pilotage sont les suivants :

- Faire le point sur l'avancement de la réforme de la PAC et les prochaines étapes possibles.
- Recueillir et examiner les premières conclusions de l'autoévaluation des réseaux ruraux (RR).
- Examiner l'impact de ces conclusions sur le travail des réseaux ruraux et la façon de présenter ces dernières lors de la prochaine Assemblée des RR.
- Entamer une réflexion sur les structures de gouvernance actuelles des RR et sur les besoins à satisfaire à cet égard en vue du nouveau Réseau de la PAC.
- Étudier et proposer des idées pour la prochaine Assemblée des RR.

Le Président inaugure la réunion en soulignant que cette période voit d'importants changements dans les institutions européennes. Ainsi, un nouveau Parlement européen (PE) a été formé et un nouveau collège des commissaires annoncé, avec notamment M. Janusz Wojciechowski comme commissaire désigné qui assumera probablement le portefeuille de l'agriculture. La présidente élue de la Commission, M^{me} Ursula von der Leyen, l'a chargé, avec d'autres personnes nommées au collège, parmi lesquelles le vice-président Dubravka Šuica et la commissaire Elisa Ferreira, d'élaborer une vision à long terme pour les zones rurales. L'UE se trouve devant une grande diversité de défis et de chantiers clés, qui auront des incidences sur le travail des réseaux ruraux. Il s'agit notamment de la sortie du Royaume-Uni de l'UE, du défi du changement climatique, de l'adoption du cadre financier pluriannuel applicable à la prochaine période de programmation 2021-2027 et de la réforme de la PAC.

Les réseaux ruraux doivent se montrer flexibles et être prêts à saisir les opportunités contenues dans les propositions de la Commission en vue de la PAC de l'après 2020. Au PE et au Conseil, les négociations progressent et il semble qu'un soutien général se forme en faveur du nouveau modèle de mise en œuvre proposé par la Commission. Celle-ci continue à travailler avec les colégislateurs en vue d'un accord sur la future PAC. L'objectif de la présidence finlandaise est de parvenir à un accord général commun d'ici à la fin 2020, mais cela dépendra beaucoup des négociations relatives au Cadre financier pluriannuel (CFP). On peut raisonnablement supposer que le Conseil n'adoptera une position sur la forme de la prochaine PAC que lorsque la clarté aura été faite sur le futur budget de la politique. La nouvelle commission de l'agriculture et du développement rural (COMAGRI) du PE tente de se baser



sur le rapport sur les propositions de la Commission qui avait été adopté en avril 2019 par la COMAGRI précédente, plutôt que d'entamer un nouvel examen de ces propositions qui entraînerait des retards supplémentaires.

Si la réforme prévue pour la période de programmation 2021-2027 n'était pas adoptée à temps pour entrer en vigueur en 2021, la Commission sera prête à mettre en place un régime transitoire pour la PAC.

Les États membres (EM) ont déjà commencé le travail analytique nécessaire à la conception de leurs futurs plans stratégiques pour la PAC.

L'un des éléments figurant dans les propositions de la Commission concerne les futurs réseaux de la PAC aux niveaux de l'UE et des pays. Certains commentaires techniques ont été formulés, tant par la COMAGRI que par le groupe de travail du Conseil, au sujet des propositions de la Commission relatives au travail en réseau, mais l'approche proposée a récolté un large soutien. Le travail en réseau jouera un rôle important à l'avenir et entraînera le regroupement des deux actuels RR au niveau de l'UE en un seul Réseau de la PAC couvrant à la fois les Piliers I et II.

Il conviendrait de lancer une réflexion sur les modalités de gouvernance qui conviendraient le mieux au nouveau réseau européen de la PAC. Cette réflexion devrait commencer par un tour d'horizon des avis des parties prenantes sur la structure de gouvernance actuelle et sur son fonctionnement, cela afin de déterminer ce qui sera à conserver et à améliorer à l'avenir. La Commission est là aujourd'hui pour écouter ce que les parties prenantes ont à dire.

Réforme de la PAC

10.00 – 11.00 Mise à jour sur la réforme de la PAC Gaëlle Marion, DG AGRI Gaëlle Marion, de la DG AGRI, présente une mise à jour sur la réforme de la PAC, en commençant par un tour d'horizon des récents développements à ce sujet au Parlement européen et au Conseil.

Cette présentation est suivie d'une séance de questions et réponses. Les participants discutent des possibilités pour les États membres de poursuivre les travaux préparatoires de leurs plans stratégiques pour la PAC en parallèle aux évolutions réglementaires. L'attention des participants est attirée sur le rôle que jouent les RRN en fournissant des informations issues de la recherche et de l'analyse des bonnes pratiques, en particulier concernant la programmation et la mise en œuvre du FEADER. L'importance du partage des connaissances et des expériences relatives à la PAC grâce au travail en réseau entre les RRN et leurs autorités de gestion, les agences de paiement ou les comités de suivi est également mise en avant.



Des participants s'informent sur la transition vers la nouvelle PAC, à quoi la DG AGRI répond que les plans de transition ont dûment été préparés. Les propositions de la Commission comprendront des garanties pour les paiements directs. Quant aux réseaux, l'intention est d'assurer la continuité du soutien offert au travail en réseau entre les deux périodes de programmation.

L'analyse des performances actuelles indique que la plupart des PDR contribuent à la réalisation de tous leurs objectifs visés et qu'aucun paiement au titre du FEADER n'a été suspendu lors de l'évaluation des performances.

De plus, une clarification est donnée sur le traitement des questions régionales dans les plans stratégiques pour la PAC. Il doit y avoir un interlocuteur national unique, et la stratégie doit être nationale. Les dispositions prises à l'échelle régionale peuvent inclure l'intégration d'éléments d'analyses SWOT spécifiquement régionaux dans le plan stratégique du pays pour la PAC, des taux de soutien spéciaux et des conditions d'éligibilité. Le reporting régional serait converti en agrégats indiquant les contributions aux objectifs et cibles de niveau national.

La possibilité d'utiliser des indicateurs d'impact pour la fixation des cibles est évoquée. La Commission explique que de tels indicateurs ne seront utilisés que lors de l'évaluation (quand on pourra évaluer correctement les externalités) et qu'ils permettront de se rendre compte de l'impact global produit grâce au soutien du Fonds européen agricole de garantie (FEAGA)/FEADER. Le suivi des performances et l'établissement de rapports à ce sujet se concentreront sur les réalisations et les indicateurs de résultats pouvant être directement mis en lien avec les interventions soutenues par la PAC.

11.30 - 13.00 Autoévaluation des réseaux ruraux Sari Rannanpää

Autoévaluation des réseaux ruraux

Les <u>premières conclusions de l'autoévaluation de 2019</u> des réseaux ruraux sont présentées.

La toute première autoévaluation avait commencé en 2017. L'enquête réalisée plus récemment était plus succincte, avec des questions légèrement différentes, mais suivait le même schéma général.

Après la présentation, les participants sont invités à former des groupes de travail pour réfléchir à ces premières conclusions, réfexions qui seront présentées à la prochaine réunion de l'Assemblée des réseaux ruraux.



Session de l'après-midi

Rapport des groupes de travail

14.00 – 14.15 Rapport des groupes de travail Les groupes de travail livrent les résultats de leurs réflexions sur l'objectif général des RR de l'UE qui leur a été attribué.

Objectif général 1 - Renforcer la participation

Meilleur ciblage pour les événements et informations

L'organisation d'événements ciblés pour des publics spécifiques ou sur des thèmes précis peut renforcer l'engagement des parties prenantes, tant actuelles que nouvelles. Elle permet aussi de présenter les bénéfices du développement rural et de l'innovation. Les nouvelles parties prenantes peuvent être, entre autres, les jeunes, les personnes socialement exclues, la société civile et les municipalités. Il faudrait tâcher d'identifier des parties prenantes potentielles du premier pilier qui ne participent pas encore aux réseaux ruraux. Il est possible d'améliorer le taux de participation en veillant à ce que le thème proposé présente un intérêt pour le(s) groupe(s) cible(s) identifié(s) en ce qui concerne certaines activités en réseau. Le fait de trouver des thèmes spécifiques et de préparer des programmes plus détaillés pour les événements peut aider les participants à mieux évaluer la pertinence de leur implication. De même, des publications plus ciblées et plus courtes auraient davantage d'utilité pour les parties prenantes. Les groupes de réflexion PEI actuels sont cités comme une bonne pratique au niveau tant de l'UE que des pays : en mobilisant de nouveaux acteurs dans différents domaines de travail, ils permettent de renforcer l'implication et d'élargir la base de parties prenantes des réseaux.

Promouvoir les réseaux thématiques

Le travail collaboratif et les synergies avec divers secteurs et initiatives devraient être encouragés en se focalisant sur des questions, des domaines thématiques et des clusters géographiques communs. Dans ce but, on peut par exemple publier des appels à participer à des événements qui attireront des parties prenantes qui ne participent pas pour l'instant à des activités de réseau, ou créer des programmes de travail à orientation plus ascendante. Dans les réseaux thématiques, les réseaux ruraux de l'UE pourraient jouer un rôle de facilitateurs en soutenant la communication et les interactions entre les différentes parties prenantes, en particulier grâce à des techniques participatives et innovantes.

Soutenir les échanges et instaurer de la confiance entre les différents acteurs

L'utilisation de la règle de Chatham House [selon laquelle on peut faire état d'informations divulguées mais sans révéler, de façon explicite ou implicite, à



qui ces informations font référence] lors d'événements, le cas échéant, peut encourager et améliorer les interactions et les échanges. Cette règle peut donner aux participants la confiance et l'espace nécessaires pour partager des points de vue personnels, et permettre l'implication des personnes moins documentées sur le thème du développement rural.

Objectif général 2 : Améliorer la qualité de la politique

Tirer parti de la neutralité et de la portée des réseaux

Grâce à leur neutralité et leur diversité, le REDR et les réseaux du PEI-AGRI peuvent être utilisés comme des plateformes de discussion pour les questions liées à la politique de développement rural mais aussi à la politique de recherche et d'innovation. Les réseaux peuvent être d'excellents réceptacles pour recueillir des idées originales issues de différentes sources, comme Horizon 2020 ou Interreg, en discuter et élaborer des recommandations politiques pertinentes en collaboration avec les parties prenantes clés. Les réseaux sont donc bien placés pour agir en tant que médiateurs des échanges politiques. En outre, ils peuvent assumer deux rôles distincts dans ces processus : soit aller au contact des initiatives existantes qui rassemblent différentes parties prenantes et soutenir ces initiatives, soit jouer un rôle plus proactif en stimulant la création de nouveaux liens.

Renforcer la pertinence et l'adoption des recommandations politiques issues des réseaux

Il y a plusieurs façons de renforcer la pertinence et l'adoption des recommandations politiques qui proviennent des réseaux :

- a) approfondir et recentrer le travail sur des thèmes spécifiques avec les parties prenantes clés, par exemple, concernant des mesures ou interventions spécifiques, LEADER, les groupes opérationnels PEI ou les options de coûts simplifiés (OCS);
- b) traiter de questions plus larges (comme le changement climatique ou l'inclusion sociale) qui intéressent et attirent des groupes plus diversifiés;
- c) intégrer plus systématiquement les résultats des évaluations dans les événements et les réalisations de travail en réseau, accroître le renforcement des capacités pour les évaluateurs et d'autres parties prenantes, et intensifier le travail en réseau sur les évaluations.

Inclure la flexibilité dans les plans d'action des réseaux afin de leur permettre de s'adapter

Plutôt que planifier et programmer en détail l'ensemble des activités des réseaux, il est conseillé de prévoir une certaine flexibilité et une marge de manœuvre dans la planification afin de permettre aux réseaux de réagir rapidement aux problèmes et événements imprévus.



Objectif général 3 : Améliorer la sensibilisation

Des ressources suffisantes pour les activités de communication

Une approche plus interactive, qui encourage le débat, peut être adoptée en ce qui concerne les réseaux sociaux. Des moyens suffisants doivent pour ce faire être accordés aux cellules d'animation des RR de l'UE ainsi qu'aux RRN.

Sensibiliser aux avantages du travail en réseau pour la politique de développement rural

Une partie importante des activités de communication des réseaux consiste surtout à informer les parties prenantes des activités à venir ou des matériels produits. Il est nécessaire de démontrer les avantages du travail en réseau à l'échelle de l'UE pour les acteurs de la politique de développement rural, et de les faire connaître au plus grand nombre.

Des informations plus ciblées

Il est conseillé de rationaliser la communication en mettant en place un système de filtration et d'identification des contenus pertinents par thème (ce travail peut être confié aux RRN si leurs ressources le permettent) afin d'éviter de submerger les parties prenantes d'informations, en attribuant par exemple des balises spécifiques aux articles ou « Twitter handles » pour cibler les parties prenantes.

Élaboration d'outils de communication aptes à renforcer l'engagement

Plusieurs outils permettant d'améliorer la communication sont évoqués, notamment un espace « Donnez votre avis » sur les sites web des Cellules d'animation des réseaux, un balisage par mots clés pour le site web, la traduction d'extraits de rapports, une application mobile spéciale « événements » qui permet le travail en réseau et facilite l'échange d'informations, ainsi que des webinaires et séminaires à la ferme. Outre les outils récents, l'attention est également attirée sur les possibilités de travail en réseau basé sur le face à face, qui garde toute son utilité.

La communication comme activité des réseaux

Les activités de communication des réseaux ruraux de l'UE peuvent se voir renforcées par des échanges avec les acteurs nationaux (tels les RRN), qui peuvent utiliser leurs réseaux de communication pour diffuser les informations. La cocréation d'informations par les acteurs nationaux et ceux de l'UE devrait également être renforcée. En effet, les organisations nationales ont davantage tendance à diffuser les informations si elles ont joué un rôle dans leur création. Si tous ces acteurs travaillent ensemble, les informations relevant du niveau de l'UE peuvent aussi être adaptées afin de répondre aux besoins d'information à l'échelle nationale.



Gouvernance des réseaux de l'UE

14.15 – 15.15 Gouvernance des réseaux de l'UE Giuliana Keller/Antonella Zona DG AGRI L'organisation et le rôle actuels des organes constituant la gouvernance des réseaux ruraux de l'UE fait l'objet d'une présentation. Les participants sont ensuite invités à réfléchir aux arrangements actuels ainsi qu'aux éléments qu'ils souhaiteraient garder ou changer, et à élaborer des propositions relatives à la façon dont ils les changeraient.

Les participants formulent une série de suggestions concernant la future gouvernance des réseaux de la PAC, notamment :

- Organiser un événement annuel qui rassemblerait de nombreuses parties prenantes. Cet événement annuel de grande ampleur devrait être moins « institutionnel » que les actuelles réunions de l'Assemblée, où les participants ont parfois une interprétation différente de leur rôle et sont diversement préparés aux discussions. Il semblerait plus utile que cet événement annuel serve surtout de plateforme d'échange comparable, par exemple, à l'événement networX organisé en avril 2019.
- Conserver les organes de gouvernance spécialisés, comme les actuels sous-groupes Innovation et LEADER, qui montrent une grande efficacité en pilotant les activités de travail en réseau dans leurs domaines de compétence. De nouveaux sous-groupes spécialisés pourraient être formés sur la base d'une évaluation solide des besoins.
- Maintenir un Groupe de pilotage investi du rôle bien défini fr coordination des sous-groupes spécialisés et des autres activités de travail en réseau.
- S'assurer que les membres des différents organes de gouvernance comprennent clairement leur rôle.
- Élaborer pour l'Assemblée un agenda plus concret et intéressant, qui évite les répétitions et illustre le travail des réseaux. Les participants voudraient aussi davantage d'interaction au cours des réunions.
- Utiliser des outils informatiques modernes, des applications et la visioconférence, et faciliter l'accès aux documents.
- Adapter l'agenda sur l'ensemble de la période de programmation afin de refléter chaque stade de l'avancement de la mise en œuvre et de répondre aux besoins des parties prenantes.
- Garder l'Assemblée pour la validation des activités des réseaux.
- Constituer un Groupe de pilotage plus réduit et plus dynamique, composé de représentants des sous-groupes.



- Garder le développement rural comme une entité/un organe/une représentation distinct(e).
- Veiller à l'intégration des acteurs du Pilier I.

La Commission se félicite des très nombreuses suggestions issues des débats et estime que toutes les contributions sont de grande valeur, même si certaines idées sont en opposition. Ces discussions reprendront lors de la réunion de l'Assemblée en décembre.

Le Président accueille favorablement ces débats approfondis et ces idées, qui contribueront aux réflexions menées par la Commission.

Activités récentes et prévues du réseau

15.30 – 16.30 Activités récentes et prévues du réseau – PC, PEI-AGRI et Helpdesk Les activités récentes et prévues du <u>Point de contact du REDR</u>, du <u>Point de service du PEI-AGRI</u> et du <u>Helpdesk Évaluation du REDR</u> font l'objet de présentations.

Les membres du Groupe de pilotage participant aux activités du Point de service du PEI-AGRI indiquent qu'un groupe de RRN est en train de se constituer dans le but de lancer une réflexion sur les services d'appui à l'innovation.

Perspectives

16.30– 17.00 Perspectives Mario Milouchev DG AGRI Les membres du Groupe de pilotage sont invités à proposer leurs idées pour l'ordre du jour de la prochaine réunion de l'Assemblée en décembre.

Dans ses remarques finales, le Président souligne que la finalisation du Brexit et des négociations relatives au CFP devrait contribuer à clarifier le contexte opérationnel de la politique de développement rural, et que le REDR continuera à aider les États membres à se préparer en vue des plans stratégiques pour la PAC. L'attention des participants est attirée sur les prochains événements à ce sujet organisés par le Helpdesk Évaluation et le Point de service.

Par ailleurs, les représentants suédois informent les délégués d'un événement prévu en novembre qui encouragera le développement local mené par les acteurs locaux entre les parties prenantes de la PAC et les autres sources communautaires de financement impliquées dans le développement des zones rurales suédoises. La DG AGRI y voit une initiative positive et rappelle aux participants que, même si la politique de développement rural



ne sera plus aussi directement alignée sur le règlement portant dispositions communes, l'article 98 du projet de règlement sur les plans stratégiques pour la PAC exigera encore des États membres qu'ils démontrent la coordination et la complémentarité du FEADER avec les autres Fonds de l'UE actifs dans les zones rurales.

Le Président propose de soumettre les réflexions issues des discussions sur l'autoévaluation aux membres de l'Assemblée afin de recueillir leurs avis à ce sujet. Il propose également que les suggestions résultant de la présente réunion concernant la gouvernance du futur Réseau de la PAC de l'UE soient présentées aux participants de l'Assemblée pour leur permettre d'apporter leurs propres contributions à ce processus.

